



Le 1er mars 2018

COMMUNIQUE à l'attention

de Mrs et Mmes les Président (tes) des Clubs Cyclistes des
Comités Départementaux et

des arbitres du Comité des Hauts de France

EPREUVES PASS' CYCLISME & PASS' OPEN

En ce début d'année 2018, le Comité des HDF vous rappelle la réglementation nationale à appliquer pour les épreuves Pass'Cyclisme et Pass'Open.

Je vous précise les règles d'inscriptions pour les Pass'Open : le jour d'une épreuve organisée en 2^{ème} - 3^{ème} - Juniors – Pass'Open dans le Département, les Pass'Open ne pourront pas s'inscrire dans une épreuve Pass'Cyclisme.

Le jour où aucune épreuve « Pass'Open » n'est organisée dans le Département, les Pass'Open pourront disputer une course avec les Pass'Cyclisme.

Si un club ne souhaite pas avoir la présence des coureurs Pass'Open dans son épreuve, il devra le stipuler sur son DO (sauf Pass'Open).

En ce qui concerne l'inscription des coureurs, sont autorisés :

* les licenciés FFC : catégories pass`cyclisme et pass`cyclisme Open.

* les non licenciés :

sur présentation, d'un formulaire à télécharger de carte à la journée,

Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition daté de moins d'1 an.

ou pour les cyclistes titulaire d'une licence sportive de l'année incluant la pratique du cyclisme en compétition

ainsi qu'une pièce d'identité et du versement de 16 euros.

4 participations à l'année sont autorisées sous contrôle de la commission « cyclisme pour tous ».

La Commission Régionale du Corps Arbitral